



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et des
collectivités locales
Bureau de la réglementation, des
associations et des élections**

**Procès-verbal du recensement général des opérations électorales dans le cadre de
l'élection des membres à la chambre de commerce et d'industrie de région
Normandie et à la chambre de commerce et d'industrie territoriale Caen-Normandie**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre 2021 à 11 heures.

VU le code électoral et le code du commerce ;

VU la loi n° 2016-298 du 14 mars 2016 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;

VU le décret n° 2015-1629 du 10 décembre 2015 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie ;

VU le décret n° 2015-1644 du 11 décembre 2015 portant changement de dénomination de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Caen et rattachement à la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie ;

VU l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

VU l'arrêté ministériel du 23 septembre 2021 relatif aux modalités de vote électronique ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 avril 2021 fixant la composition de la chambre de commerce et d'industrie de la région Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 avril 2021 fixant le nombre et la répartition des membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Caen Normandie ;

VU l'état des candidatures régulièrement enregistrées ;

VU les listes d'émargement ;

JPV
GN

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des membres de la Commission d'Organisation des Élections, composée de :

- M. Jean-Philippe VENNIN**, représentant le préfet du Calvados président de la Commission ;
- M. Christian TAILLANDIER**, président de la juridiction de première instance compétente en matière commerciale dans le ressort de laquelle est situé le siège de la chambre de commerce et d'industrie ;
- M. Gérard DELAUNAY**, représentant le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Caen Normandie, présent;
- M. Guy NORDMANN**, représentant le président de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie, présent ;
- Mme Carole JEAN**, chef de cabinet de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Caen Normandie, assurant le secrétariat de la commission ;

s'est réunie en séance publique, conformément aux [dispositions de l'article R. 713-24 du code de commerce](#) pour procéder au dépouillement des votes en vue de désigner les membres de la CCIR Normandie et de la CCI territoriale Caen Normandie, en présence des scrutateurs suivants :

- **M. Arnaud BILLON**
- **M. Ivan CABIOC'H**

Pour chaque catégorie et le cas échéant, sous-catégorie professionnelle, la Commission :

- a comptabilisé et conservé les plis non distribuables revenus en préfecture (cf. bordereau de réception des enveloppes d'acheminement du matériel de votes) ;
- a dressé la liste des électeurs ayant demandé et reçu un matériel de vote de substitution ;
- a vérifié que le nombre total de votes exprimés correspond au nombre de votants figurant sur la liste d'émargement.

Ces documents sont annexés au présent procès-verbal.

Le résultat est consigné, par catégorie et, le cas échéant, par sous-catégorie, dans les tableaux ci-joints.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Il est constaté à la lecture de l'ensemble des documents ci-dessus :

- nombre d'électeurs inscrits **22440**
- nombre d'enveloppes PND **377**
- votes par internet **1529**
- taux de participation **6,93 %**

Les membres de la liste présentée par le groupement Entrepreneons ensemble sont élus

Fait à Caen, le 10 novembre 2021 à 11h47

CP CF
JPV GN

Les membres de la Commission d'Organisation des Elections :

Le président de la commission d'organisation des élections

Jean-Philippe VENNIN

Les membres de la commission d'organisation des élections

Christian TAILLANDIER

Gérard DELAUNAY

Guy NORDMANN

Une copie du procès-verbal et de ses annexes est transmise sans délai :

- au préfet du département du Calvados siège de la chambre, accompagné des listes d'émargement ;
- au préfet de la région Normandie ;
- à la chambre de commerce et d'industrie territoriale Caen Normandie ;
- à la chambre de commerce et d'industrie régionale Normandie ;

Une copie du procès-verbal et des tableaux, mais sans les documents annexés, est transmise sans délai au ministre en charge de la tutelle à l'adresse suivante : elections-cci.dge@finances.gouv.fr et à CCI France (ccielection2021@ccifrance.fr).

JPU GN
CT